

## DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE



Année 2021

1<sup>ère</sup> séance

### **COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 16 FEVRIER 2021**

---

L'an deux mille vingt-et-un,  
mardi 16 février 2021 à dix-huit heures,  
le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise régulièrement convoqué, s'est réuni à l'espace culturel de Lavit, sous la présidence de Monsieur Bernard SALOMON.

Date de la convocation du Conseil Communautaire : mardi 09 février 2021

Madame Evelyne MEESEMAN a été nommée secrétaire de séance.

Etaients présents :

Alain FALGAYRAS. Jacques BIASOTTO. Fabien SALVADORI. Céline FRESQUET. Jean-Claude BONNEFOI. Pierre CAMBOU. Sandrine AUDU-BENALI. Pascal LABARDE. Evelyne MESSEMAN. David ARQUIE. Bertrand TOUSSAINT. Christian MAILFERT. Jacqueline TONIN. Jean-Luc ISSANCHOU. Philippe DEL MARCO. Alain SANCEY. Gérard LATAPIE. Annie DUPUY. Philippe TONIN. Salvador LOPEZ . Bernard DIANA. Claude RENARD. Jean-Claude SENTIS. Claude TRIFFAULT. Marcel GASQUET. René THAU. Jean-Louis COUREAU. Chantal GUIRAUD. Yves MEILHAN. Christian COLMAGRO. Francis DAUREJAT. Brigitte HYGONENQ. Karine RIEGES. Elodie SANCHEZ. Jean-Michel LEFEBVRE. Claude BUSO. Christine FRAYSSE. Jean-Claude FERRADOU. Patrick PRADINES. Bernard SALOMON. Pascal GUERIN. Marc LAPORTE. Geneviève DUILHE. Christian LAGARDE. Sylvain LAFARGE. Pierrette GALLINA.

Etaients absents ou excusés et non représentés :

Blandine DELORME. Stéphane MARROU. Michel WYBIERALA.

Ont donné procuration :

Jean-Luc DEPRINCE à Jean-Claude BONNEFOI.  
Jean-Louis DUPONT à Chantal GUIRAUD

Suppléants présents sans pouvoir de vote :

Dominique DELMARCO. Marilys LAGARRIGUE.

***AFFICHAGE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA LOMAGNE TARN-ET-GARONNAISE, LE 18/02/2021***

**MEMBRES EN EXERCICE : 51**

Le procès-verbal d'élection du 10 décembre 2020 a été approuvé à l'unanimité des votants.

N° délibérations	Intitulé délibérations	Vote	Relevés de décisions - Observations émises en séance
20210216D01	<b>CESSION IMMOBILIERE</b> <b>Délibération validant ou invalidant la cession de l'ancienne maison de retraite de Larrazet à Emmaüs</b>	Présents : 46 Votants : 48 Adoptée à : Pour : 30 Contre : 10 Abstention : 5 Nul : 3	Présentation par l'association Emmaüs du projet sur le site de l'ancienne maison de retraite de Larrazet. <u>Interventions de l'assemblée délibérante :</u> La commune de Larrazet rappelle les avis défavorables rendus par son conseil municipal sur le projet d'Emmaüs, ainsi qu'un ressenti négatif par la population. La commune évoque la question de la possibilité d'un bail emphytéotique avec l'association Emmaüs 82. Il est rappelé l'importance des travaux à engager par Emmaüs 82 (2 millions d'euros). Le Président de la CCLTG mentionne son souhait de mise à disposition de locaux pour la Communauté de Communes et la commune de Larrazet dans le projet Emmaüs. Les élus de l'assemblée délibérante souhaitent que le projet présenté au Conseil Communautaire ce jour, soit respecté dans sa réalisation effective, notamment en termes de nombre de personnes accueillies, d'encadrement, d'aménagement et d'activité à y développer. Les élus communautaires regrettent la tentative de juridicisation par Emmaüs 82 du projet sur le site de l'ancienne maison de retraite de Larrazet.  Après des échanges entre les élus communautaires, et un vote à bulletin secret, l'assemblée délibérante a décidé d'approuver la cession à l'euro symbolique de l'ancienne maison de retraite à l'association EMMAUS 82 sous réserve du respect de la réalisation du projet présenté ce jour au Conseil Communautaire.
20210216D02	<b>RESSOURCES HUMAINES</b> <b>Délibération autorisant la rémunération de stagiaire de longue durée</b>	Présents : 46 Votants : 48 Adoptée à : Unanimité	Approbation du principe de versement d'une gratification aux stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis dans la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise fixée à 15 % du plafond de la sécurité sociale de l'année au cours de laquelle le stagiaire est accueilli, pour tout stage supérieur à 2 mois. <u>Question de l'assemblée communautaire :</u> Il est demandé au service administratif de la CCLTG de se renseigner sur les possibilités de versement de prime au stagiaire.

20210216D03	<p><b>ECOLE DE MUSIQUE COMMUNAUTAIRE</b>  <b>Approbation de réductions tarifaires suite à la crise sanitaire COVID 2019</b></p>	<p>Présents : 46  Votants : 48  Adoptée à :  Unanimité</p>	<p>Approbation de réductions tarifaires sur le deuxième trimestre de l'école de musique (janvier – février – mars 2021) au vu de la crise COVID et des impacts sur certains cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- non facturation du deuxième trimestre pour les élèves inscrits en atelier collectif uniquement (orchestre, ensemble) ;</li> <li>- non facturation du deuxième trimestre pour les élèves majeurs inscrits en cours d'instrument qui ne disposent pas de matériel nécessaire pour bénéficier de cours à distance ;</li> <li>- une remise de 50% de la cotisation trimestrielle des élèves inscrits en atelier d'éveil musical ;</li> <li>- une remise de 15% pour les cotisations annuelles des élèves inscrits en atelier d'éveil musical en cas de réinscription en septembre 2021.</li> </ul> <p>La perte financière liée à ces réductions tarifaires sur le deuxième trimestre de l'école de musique s'élève à 915 euros.</p>
20210216D04	<p><b>HABITAT</b>  <b>OPAH 2021/2023 : validation des objectifs et engagements financiers de la CCLTG pour 3 ans, autorisation pour signer la convention d'opération, demandes de subventions auprès du Département et ANAH</b></p>	<p>Présents : 46  Votants : 48  Adoptée à :  Unanimité</p>	<p>Après avoir entendu Monsieur le Président et en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- VALIDER les conclusions de l'évaluation préconisant la mise en place d'une nouvelle OPAH,</li> <li>- APPROUVER la relance d'une nouvelle OPAH sur la période 2021-2023,</li> <li>- ENGAGER les démarches nécessaires au lancement du suivi-animation de l'OPAH,</li> <li>- APPROUVER le lancement de la consultation pour le marché du SUIVI-ANIMATION de l'OPAH 2021-2023/2025,</li> <li>- SIGNER la convention d'opération de l'OPAH sur le territoire de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise,</li> <li>- SOLLICITER une subvention pour les 3 ans de suivi-animation auprès du Conseil Départemental, délégataire de l'ANAH,</li> <li>- SOLLICITER une subvention pour les 3 ans de suivi-animation auprès du Conseil Départemental, sur ses fonds propres,</li> <li>- S'ENGAGER à inscrire aux budgets 2021-2022-2023 les crédits correspondants et engagements financiers prévisionnels pour 3 ans de la Communauté de Communes,</li> <li>- DONNER pouvoir à son Président pour signer les pièces administratives et</li> </ul>

			financières relatives à l'opération.
20210216D05	<b>HABITAT</b> OPAH : état des participations pour engagement	Présents : 46 Votants : 48 Adoptée à : Unanimité	Approbation de 23 dossiers de propriétaires occupants et de 3 dossiers de propriétaires bailleurs, pour un montant de 21 600 euros, à la charge de la Communauté de Communes.
20210216D06	<b>HABITAT</b> Programme aides façades de Beaumont : modification du Règlement administratif, technique et financier (plafonnement subvention communale)	Présents : 46 Votants : 48 Adoptée à : Unanimité	Par délibération du conseil municipal du 14/12/20, la commune de Beaumont-de-Lomagne a modifié les modalités de calcul de l'aide communale. Le montant maximal de subvention communale sera plafonné à hauteur de celle octroyée par la Communauté de Communes. Aussi, le Conseil Communautaire a approuvé le nouveau Règlement administratif, technique et financier modifié et a donné pouvoir à son Président pour signer les pièces administratives et financières relatives à l'opération.
20210216D07	<b>ECONOMIE</b> Aides économiques : fonds L'OCCAL / prolongation du dispositif volet 1 et 2 et abondement de l'enveloppe de la CCLTG	Présents : 46 Votants : 48 Adoptée à : Unanimité	Sur la base de l'état estimé de la consommation L'OCCAL de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn et Garonnaise (8307 € estimatif reste disponible suite instruction des dossiers déposés jusqu'au 31/01/21), l'assemblée communautaire a validé la participation de la Communauté de Communes au dispositif L'OCCAL à partir du 1er février 2021 (février-mars 2021) sur les volets 1 et 2 selon les nouvelles modalités et d'acter le ré-abondement de l'enveloppe du fonds L'OCCAL à hauteur de 10 264 € (soit 1€ par habitant).
20210216D08	<b>AGRICOLE</b> Convention de mise à disposition SAFER Occitanie / CCLTG pour les terrains de Mansonville	Présents : 46 Votants : 48 Adoptée à : Unanimité	Le Conseil Communautaire valide la convention de mise à disposition avec la SAFER 82 relative à la location de parcelle de terre pour de l'exploitation agricole sur la zone économique de Mansonville, propriété de la CCLTG. <u>Question de l'assemblée communautaire</u> : Combien touche la SAFER ? 200 € de frais de dossier sont à régler par la CCLTG uniquement pour la première année de fermage.
20210216D09	<b>VOIRIE</b> Dégâts sur la voirie et ses dépendances suite aux intempéries de janvier et février 2021 : demandes de subvention	Présents : 45 Votants : 47 Adoptée à : Unanimité	Une pluviométrie importante a touché le territoire de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise fin janvier – début février 2021. Ces précipitations ont provoqué d'importants affaissements de voiries et de talus. A ce jour, trois routes sont entièrement fermées à la circulation, sur Marsac (VC1), Castera-Bouzet (VC4) et Sérignac (VC10). Sept routes font l'objet de dégâts conséquents sans fermeture de la circulation, sur Gensac (VC7), Lachapelle (VC8 bis), Saint Jean (VC1), Cumont (VC103) , Glatens (VC1) Lavit (VC4), et Esparsac (VC4). Le chiffrage de remise en état suite à ces intempéries s'élève à 938 962 € HT

		<p>(1 126 754,40 € TTC).</p> <p>Aussi, le Conseil Communautaire décide de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Solliciter la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques, institué par l'Etat ;</li> <li>- Solliciter une aide départementale pour des travaux de remise en état suite à des dégâts exceptionnels et imprévus provoqués par des événements climatiques.</li> </ul>
	<b>QUESTIONS DIVERSES</b>	<p>Le Président de la Communauté de Communes rappelle à l'assemblée délibérante les demandes financières de la commune de Beaumont de Lomagne.</p> <p>Des élus de la commune de Beaumont demandent la constitution d'un groupe de travail et la saisine de la CLECT. Ils rappellent leurs souhaits de continuer à travailler avec toutes les communes.</p> <p>Le Président de la Communauté de Communes indique la stratégie de la Communauté de Communes à mettre en place suite aux demandes financières de la commune de Beaumont de Lomagne :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Procéder à un bilan des ressources communautaires et de qui apporte quoi, bilan qui sera transmis aux communes membre après débat.</li> <li>- Effectuer une analyse de la répartition des dépenses communautaires des territoires.</li> <li>- Analyser les conditions de financement du transfert de certaines compétences, tout en évaluant la capacité de la communauté de Communes à la porter mais également les conditions fiscales de ce portage.</li> </ul> <p>Le Président explique que la Communauté de Communes étudie les demandes faites mais qu'elle ne se mettra pas en déséquilibre financier.</p> <p>Il précise qu'il a rencontré Madame la Sous-préfète sur cette question le 15 janvier dernier.</p>

La séance est levée à 21h30.

**LE PRESIDENT,  
Bernard SALOMON**